



Préfet de la Somme

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

EAU. Conseil départemental de la Somme

Demande d'autorisation au titre de l'article L. 214-1 du code de l'environnement.

Projet de déviation de Fricourt et de renforcement de la RD 147.

Rubriques 2.1.5.0 (autorisation) et 3.2.3.0 (déclaration) de la nomenclature eau.

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2016, il sera procédé sur le territoire de la commune de Fricourt du **jeudi 18 février 2016 au vendredi 18 mars suivant inclus** soit pendant 30 jours consécutifs, à une enquête publique, sur la demande présentée par le Conseil départemental de la Somme, d'autorisation au titre de l'article L. 214-1 du code de l'environnement, relative à la gestion des eaux de ruissellement dans le cadre du projet de déviation de Fricourt et de renforcement de la RD 147.

Le projet consiste en la création d'une voirie neuve à deux fois une voie sur 1100 mètres et de deux giratoires, la modification d'un carrefour en croix et le recalibrage de la RD 147, sur 1800 mètres. Les aménagements hydrauliques se rapportent au rétablissement des bassins versants naturels et à l'assainissement de la plate-forme routière (rubriques 2.1.5.0/autorisation et 3.2.3.0 /déclaration).

M. Michel Luce, ingénieur conseil au département aménagement et environnement de la chambre d'agriculture de la Somme en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête sus-énumérée. M. Daniel Favereaux, directeur régional de France Télécom en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. En cas d'empêchement du titulaire, celui-ci sera remplacé par son suppléant.

Pour cette enquête, le commissaire-enquêteur a son siège en mairie de Fricourt. Il y recevra les observations du public:

- le jeudi 18 février 2016 de 9 heures à 12 heures
- le samedi 27 février 2016 de 9 heures à 12 heures
- le vendredi 18 mars 2016 de 16 heures à 19 heures.

Pendant la période précitée, le dossier de l'enquête sur la demande d'autorisation comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête et le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur seront déposés dans la mairie de Fricourt, à l'effet de pouvoir y être consultés, aux jours et heures habituels d'ouverture, à l'exception des jours fériés et chômés, par le public qui pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser, par correspondance, au commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête, afin qu'elles soient annexées au registre et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues **auprès du maître d'ouvrage**: Conseil départemental de la Somme, direction de la modernisation des infrastructures, 85 avenue Roger Dumoulin, BP.32615 80026 Amiens cedex 1 **et du service de l'État chargé de l'instruction**, la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme, service de l'environnement, de la mer et du littoral, bureau police de l'eau, adresse postale : centre administratif départemental, 1 boulevard du port, 80039 Amiens cedex 1.

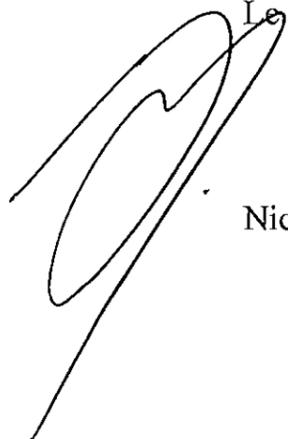
Des renseignements relatifs à cette procédure peuvent être demandés auprès du préfet de la Somme (direction des affaires juridiques et de l'administration locale - bureau de l'administration générale et de l'utilité publique, 51 rue de la République, 80020 Amiens cedex 9) et toutes les informations relatives à celle-ci pourront être consultées sur le site Internet de la préfecture (www.somme.gouv.fr / rubrique « environnement »).

La décision d'accorder ou non l'autorisation au titre de l'article L. 214-1 du code de l'environnement sera prise par le préfet de la Somme.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public en mairie, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant à la préfecture de la Somme (bureau de l'administration générale et de l'utilité publique). Ceux-ci seront également téléchargeables depuis le site Internet de la préfecture de la Somme, rubrique environnement.

Amiens, le 22 JAN. 2016

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du bureau,



Nicolas GRENIER